

Transfert de Greffes.—Le 2 mars 1898, avis est donné que François Siméon Xénophon Fraser, notaire, de Richmond, demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index des notaires Eugène Sicotte et C. P. Cleveland, du même lieu. Demande accordée par ordre en conseil du 23 avril 1898.

—Le 8 juin 1898, avis est donné par Edouard H. Laliberté, notaire, de Warwick, qu'il demandera le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu le notaire Joseph Verville, en son vivant de Saint-Jean Deschaillons.

—Le 18 juillet 1898, Ernest Sylvestre, notaire, de Sherbrooke, donne avis qu'il demandera le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Charles Honoré Langlois, en son vivant notaire du même lieu.

Nouveaux Protonotaires.—Le 10 janvier 1898, Philippe Malouin avocat, de Québec, a été nommé protonotaire, de la cour supérieure pour le district de Québec, aux lieu et place de MM. Fiset, Burroughs et Campbell.

—Le 10 Juin 1898, Hubert C. Cabana, avocat, de Sherbrooke, et l'honorable Henry Aylmer, avocat, de Richmond, ont été nommés protonotaires conjoints de la cour supérieure et greffier de la paix pour le district de Saint-François.

—Le 30 juin 1898, Elie Hercule Bisson, notaire, de Beauharnois, a été nommé protonotaire de la cour supérieure, greffier de la cour de circuit, greffier de la couronne et greffier de la paix pour le district de Beauharnois, aux lieu et place de M. Moïse Branchaud, décédé.

Nouveaux régistrateurs.—Le 14 février 1898, MM. Louis-Marie Blondin, notaire, et Omer Elzéar Courchesne, agriculteur, tous deux de Saint-François du Lac, ont été nommés régistrateur conjoint de la division d'enregistrement du comté de Yamaska, aux lieu et place du dit Louis-Marie Blondin et Jules Allard, dont la commission est devenu caduque par la démission du dit Jules Allard.

—Le 14 février 1898, MM. John Morel, de Saint-Liboire, et Joseph Pilon, de Saint-Ephrem d'Upton, ont été nommés régistrateur conjoint de la division d'enregistrement du comté de Bagot,